

---

**CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE**  
**A COMPLETER, SIGNER ET RENVOYER**  
(à Jacques SIMON, 14 rue des Pigères, 63230 CHAPDES BEAUFORT)

**Locataire.** Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone(s), e-mail : ..... / .....

**Occupants.** Noms, prénoms, âges :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6

---

Le bailleur,

Le locataire,

Jacques SIMON, le 16 février 2018, ..... le .....  
qui vous souhaite de bonnes vacances.

---

**CONDITIONS** (Se poursuivent p. 2)

**Durée.** Du samedi ..... 2018, après 14 h, au samedi ..... 2018, avant 10 h.

**Prix.** ..... €. Dont 1/3 (..... €) d'acompte à la réservation, 1/3 trois mois avant l'arrivée (..... €) et le solde (..... €) à l'arrivée. La location ne sera effective qu'à réception de l'acompte et du présent contrat complété et signé. Un reçu sera envoyé à réception de ceux-ci.

**Caution.** Vous verserez un chèque de caution de 500 € à l'arrivée au mobil-home. Il ne sera pas encaissé et vous sera restituée à votre départ, sauf détériorations ou salissures; sinon, la remise en état sera déduite de la caution. Elle ne sera pas rendue en cas d'occupation par plus de 4 personnes (sauf accord préalable) où avec un animal.

**Localisation.** Toison d'Or, Plage de Pampelonne, route des Tamaris, 83350 Ramatuelle. Emplacement 1B04.

**Stationnement.** À l'arrivée, vous devez signaler au Bureau d'Accueil de la Toison d'Or votre arrivée. Vous y recevrez un macaron permettant l'entrée de votre véhicule. Vous pourrez le stationner **gratuitement** devant le mobil-home.

Les véhicules supplémentaires (locataires, visiteurs, *etc*) peuvent stationner dans la parking de la Toison d'Or, s'il y a des places disponibles, au tarif de **10 €** (ce tarif, dissuasif, est le même pour les propriétaires !).

**Taxe de séjour.** Vous aurez à payer une taxe de séjour que la Toison d'Or prélève au profit de la municipalité de Ramatuelle : **0,6 €** par jour et par personne de plus de 18 ans, au tarif 2017.

**Fournitures comprises.** L'eau, l'électricité et la taxe de séjour sont comprises.

**Non compris.** Draps et linge de maison ne sont pas fournis.

**Animaux.** Ils ne sont pas autorisés.

**Nettoyage.** Le nettoyage est à la charge du locataire pendant son séjour. Le mobil-home (dont les alèses de lit) doit être rendu propre, sinon les frais de nettoyage seront déduits de la caution.

**Obligations des locataires.** Les locataires sont tenus de respecter le règlement intérieur de la Toison d'Or, de ne pas fumer dans le mobil-home, de remplacer les objets manquants ou abimés, de ne pas introduire d'animaux.

**Responsabilités.** Le bailleur décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou personnel, de vol ou perte d'équipements du mobil-home ou d'effets personnels des locataires. Un coffre fort est disponible à la réception.

**Annulation.** Si vous souhaitez annuler votre séjour après la réservation, signalez-le par téléphone et/ou e-mail puis confirmez par écrit. Le mobil-home sera remis en location, à un tarif éventuellement soldé en fonction du délai restant. Si un locataire de remplacement est trouvé, l'acompte vous sera rendu moins 200 € de frais et moins l'éventuelle remise faite au locataire de remplacement.